



Vente de part dans un cabinet infirmier

Par sabdu63

Bonjours, je suis infirmière libérale, titulaire de mon cabinet. Je vends mes parts à mon associée, elle veut me payer en 10 fois !

Est ce qu'elle peut? je ne suis pas d'accord, est ce qu'il y aurait une loi qui pourrait l'obliger à me payer en maximum 3 fois par exemple?

dans l'attente de votre réponse rapide.

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Est ce qu'elle peut?

Uniquement si vous êtes d'accord.

est ce qu'il y aurait une loi qui pourrait l'obliger à me payer en maximum 3 fois par exemple?

Le contrat de vente et éventuellement les statuts de la société.

Vous n'êtes pas obligée de vendre à des conditions qui ne vous plaisent pas, elle n'est pas obligée d'acheter à des conditions qui ne vous conviennent pas. Celle qui aura gain de cause sera celle qui aura le plus besoin de conclure l'affaire.